LA COOPÉRATION AGRICOLE
LUZERNE DE FRANCE



Circulaire n°191 Le 07/02/2020

AGRONOMIE LUZERNE

LUZERNE : DÉSHERBAGE ET FUMURE

AVERTISSEMENT:
Cette circulaire a pour objet une recommandation collective et non un conseil. Toute intervention chimique devra être basée sur un diagnostic à la parcelle et suivant les conseils de votre service technique.

A LIRE:

EMBUTONE RL 400: ENCORE POSSIBLE EN 2020.
CLÉTHODIME: UN DAR RÉDUIT À 40 JOURS POUR CERTAINES SPÉCIALITÉS COMMERCIALES HOMOLOGUÉES SUR LUZERNE.
DÉSHERBAGE SORTIE D'HIVER.
RAPPEL SUR LA FUMURE.

EMBUTONE RL 400: ENCORE POSSIBLE EN 2020

L'EMBUTONE RL 400 VOIT SON HOMOLOGATION NON RENOUVELÉE.
LA FIN DE COMMERCIALISATION DU PRODUIT EST PRÉVUE POUR LE **30 AVRIL 2020** ET LA **FIN DE SON UTILISATION POUR LE 30 AVRIL 2021.**

IL EST DONC JUDICIEUX DÈS MAINTENANT DE COMMANDER, POUR SES JEUNES SEMIS 2020, LES QUANTITÉS NÉCESSAIRES POUR ASSURER LE DÉSHERBAGE DE SES JEUNES SEMIS DE PRINTEMPS OU D'ÉTÉ 2020 SUR SOL NU.

CLÉTHODIME:

LE DÉLAI AVANT RÉCOLTE DE CERTAINS ANTI GRAMINÉES À BASE DE CLÉTHODIME A ÉTÉ RÉDUIT DE 240 À 40 JOURS.

POUR RÉALISER UN RATTRAPAGE SUR GRAMINÉES (VULPIN…) EN SORTIE D'HIVER, IL SERA DONC NÉCESSAIRE DE PRENDRE EN COMPTE LA DATE POTENTIELLE DE PREMIÈRE COUPE DE LUZERNE AFIN DE RESPECTER LE DAR. (CENTURION 240 EC, SELECT, EXOSET, FOLY R NOUVEAU).

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org

LUZERNES DESHYDRATÉES l'aliment nature



AGRONOMIE LUZERNE

DÉSHERBAGE SORTIE D'HIVER:

Comme en 2018, certains jeunes semis ont été pénalisés par les conditions de sécheresse à la levée. Beaucoup de parcelles ont été désherbées et l'hiver peu rigoureux jusque maintenant leur est favorable.

Rappel pour les luzernes trop chétives:

Dès lors qu'une luzernière possède une population **homogène** d'environ 200 pieds / m^2 début mars, elle peut être conservée. Il faudra lui éviter toute concurrence des adventices par un désherbage de sortie d'hiver, si ce dernier n'a pas été réalisé à l'automne.

Contre les dicotylédones, le **NIRVANA S à 2L/ha*** est homologué sur luzerne en période de reprise de végétation et **avant le 15 mars de préférence pour une meilleure sélectivité**.

Contre les graminées, l'AGIL est homologué à 1.2l/ha et dispose d'un DAR (45j) compatible avec la récolte des luzernes. Les spécialités commerciales à base de Cléthodime dont les DAR sont de 40 jours sont également utilisables.

Si vous déclarez votre luzerne SIE, attention aux contraintes règlementaires qui vous sont expliquées en page 3.

Si la parcelle est propre, et que quelques zones limitées nécessitent un rechargement du semis, il sera possible d'intervenir à partir du 15 mars à une densité de 15 kg/ha de semences.

Dès lors que les **populations sont inférieures à 150 pieds/m^2 et (ou) que des surfaces conséquentes sont insuffisamment peuplées, et que les adventices sont présentes et concurrentielles,** il sera préférable de retourner et réimplanter sa parcelle dans sa totalité à une dose de 20 kg/ha. Dans ce cas , la luzerne sera exploitée en 2 coupes en tant que semis de printemps.

*Depuis le 06/07/15, Nirvana S: respect d'une Zone non Traitée de 20 m avec Dispositif Végétalisé Permanent de 20 mètres par rapport aux points d'eau, Nirvana S interdit sur sols drainés dont la teneur en argile est supérieure à 45%, DAR 30jours.

BASF informe que derrière application de NIRVANA S réalisée à l'automne, un ressemis n'est possible qu'après labour et une pluviométrie hivernale minimum de 200 mm .
BASF déconseille également un rechargement du semis après application de Corum en sortie d'hiver, produit composé d'imazamox et de bentazone.

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org



AGRONOMIE LUZERNE

ENTRETIEN DES LUZERNES NON DÉCLARÉES SIE

Désherbage de sortie d'hiver sur dicotylédones:

Le **NIRVANA S** (1) (imazamox + pendiméthaline) est homologué à **2 l/ha** sur luzerne en période de reprise de végétation. Comme pour les jeunes semis, il est préférable de l'utiliser avant le 15 mars pour une meilleure sélectivité.
Intervenir dès que les conditions sont favorables, traiter sur sol « frais » et par temps « relativement doux » (**absence de gelées**), hygrométrie > 70%, végétation poussante.

Il est possible de désherber les troisièmes années à la dose de 2 l/ha dans le respect de l'homologation, à savoir **dose totale maximale de 4 l/ha sur 2 ans .**

Son efficacité est bonne sur un large spectre d'adventices notamment capselles, colzas, pissenlits. C'est un complément intéressant sur vulpins, pâturin annuel mais inefficace sur matricaires.

Mode d'action du Nirvana S:
Imazamox : action par absorption foliaire (2/3) et racinaire (1/3)
Pendiméthaline : action anti germinative et racinaire sur les très jeunes plantules
Produit relativement lent d'action suivant les conditions.

ENTRETIEN DES LUZERNES DÉCLARÉES SIE

Le fait de déclarer votre parcelle de luzerne en SIE en 2020 vous contraint à respecter la règlementation en vigueur à savoir n'utiliser aucun produit phytosanitaire sur la période du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020 inclus. Il faut alors envisager un entretien par désherbage mécanique si nécessaire.

Rappel: pour les cultures fixatrices d'azote, le coefficient de conversion est le suivant:
1hectare de culture = 1 ha de surface équivalente SIE

DÉSHERBAGE MÉCANIQUE

Les conditions hivernales 2019-2020 très pluvieuses sont très défavorables au désherbage mécanique avec peu de jours disponibles pour cette pratique. Intervenir en sortie d'hiver avec de meilleurs conditions devient délicat (avec le risque dans certaines parcelles de remonter les pierres).

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org





AGRONOMIE LUZERNE

RAPPEL SUR LA FUMURE

LA COUVERTURE DES EXPORTATIONS DE LA PLANTE EN L'ABSENCE D'ANALYSE.

Pour couvrir les exportations annuelles d'une luzerne produisant 12.5 t de MS, en fonction de la richesse du sol, il est souhaitable d'apporter par an:

80 kg de P_2O_5
300 à 360 kg de K_2O
40 à 50 kg de MgO
50 à 100 kg de SO_3 pour assurer les besoins de la plante.

L' apport de soufre influence positivement la production de la parcelle tant en rendement qu'en teneur en protéines du fourrage.

Eviter les impasses

En potasse, même sur un sol de craie très bien pourvu en éléments majeurs, **il ne faut pas faire d'impasse d'apport.** Pour assurer une bonne gestion des éléments minéraux et un bon développement de la plante ,il est possible de limiter l'apport de potasse **(ex: 250 kg de K_2O par an)** et suivre, dans les années qui suivent la luzerne, l'évolution de la teneur du sol par analyse. (laisser au moins un écart de 2 années entre la dernière année de luzerne et la prise d'échantillon de sol).

Fumure et agriculture biologique

En agriculture biologique, la plante a les mêmes besoins qu'en conduite conventionnelle en matière de fertilisation pour maintenir le potentiel de production de sa parcelle.
Pour assurer une fertilisation biologique , il est possible d'avoir recours à des matières organiques de type fumier, compost, vinasse de mélasse ou écume de sucrerie. Certains engrais minéraux comme le sulfate de magnésium et le sulfate de potassium sont utilisables sur luzerne menée en agriculture biologique.

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org